



TRIEUX

INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219

MARS 2026

ÉLECTIONS MUNICIPALES & COMMUNAUTAIRES

**UN SEUL ET UNIQUE LIEU
DE VOTE : LA MPT**

**Les 15 et 22 mars 2026,
on vote tous à la Maison Pour Tous**

ne pas prendre en considération tout
autre lieu de vote qui serait noté
sur votre carte électorale



15 & 22 mars 2026

Trieux



De 8h à 18h



3 catégories

3-5 ans

6-8 ans

9-11ans

CONCOURS

Nid de Pâques



FABRIQUE TON PLUS BEAU
NID DE PÂQUES
ET DEPOSE-LE À LA TRIOTHÈQUE
DU 8 AU 20 MARS



PENSE À METTRE TES
NOM, PRÉNOM,
ADRESSE ET TÉLÉPHONE



VOTES DU 22 MARS AU 3 AVRIL
ANNONCE DES GAGNANTS LE 8 AVRIL



À PARTIR DU
16 MARS 2026

COLLECTE DES DÉCHETS DE JARDIN



GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Les reines des frelons asiatiques commencent à sortir d'hibernation, dès que les températures remonteront, et se déplaceront afin de choisir un nouveau lieu pour construire un nid et une nouvelle colonie. Cette lutte est l'affaire de tous, services publics et citoyens. Sans l'aide des citoyens, il sera difficile de lutter efficacement contre le fléau et le danger que représentent les frelons asiatiques pour les humains et la biodiversité. L'union fait la force. Février Mars Avril sont les mois idéaux pour commencer à mettre en place des pièges anti-frelons et capturer un maximum de reines avant qu'elles ne commencent à construire leur nouveau nid.

La mairie de Trieux va s'équiper et **distribuera gratuitement un nombre (limité) de pièges à Frelons** à partir du mois d'avril avec formation. **Une formation piégeage gratuite** est assurée par Mr Pérez, apiculteur à Malavillers le 3 avril à 18h salle ARAGON à Audun-le-Roman.

Pas disponible ? Ci-joint des liens pour construire à bas coût un piège à frelons :

https://www.youtube.com/watch?v=N_dGL8SX0VY

et <https://www.youtube.com/watch?v=7POIU9YMx6s>

Le tuto commence à 2mn32

À la belle saison : **Que faire si vous apercevez un nid de frelons asiatiques ?**

- **Ne tentez jamais de le détruire vous-même.** Les frelons asiatiques peuvent devenir très agressifs en cas de dérangement.
- **Prenez une photo, localisez précisément le lieu (adresse) et signalez-le** à votre mairie.
- **Évitez de vous approcher et informez** la population via un réseau social si le nid se trouve sur un passage fréquenté

Cette vigilance est importante : le frelon asiatique, espèce invasive, il **menace la biodiversité locale**, notamment les abeilles, essentielles à la pollinisation. Ainsi, pendant vos promenades ou vos travaux de jardinage, soyez prudents et observez attentivement.

Désinsectiseurs qui ont signés la charte de bonnes pratiques de la Préfecture :

- Pont-à-Mousson et larges environs : Néoxial - 06 18 65 44 02
- Conflans-en-Jarnisy : Société R.Adika - 06 10 93 74 39
- Pierreville : Guêpes et Frelons - 06 86 49 84 18
- Champenoux : RD multiservices - 06 47 99 48 15

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h – 12h et 15h - 17h30

Mercredi 8h – 12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ accueil.trieux@orange.fr

Site internet : www.trieux.net

En cas d'urgence hors ouvertures 07 57 00 15 10

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

RECENSEMENT CITOYEN : Lorsque vous atteignez 16 ans, vous devez obligatoirement vous faire recenser auprès de votre mairie dans les trois mois qui suivent. Renseignements sur le site Trieux.net

SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37.

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

LE TRI SÉLECTIF

Collecte des ordures ménagères : les lundis matin

L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

Collecte des emballages et des papiers : les mardis 11 et 25 mars. Les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif.

Collecte des végétaux : le vendredi 20 mars. Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

71 route de Briey 54560 AUDUN-LE-ROMAN – 82.21.59. 00 ou secretariat@coeurdupayshaut.fr - Facebook : Communauté de commune Cœur du Pays-Haut - Site internet : www.coeurdupayshaut.fr

URBANISME

Affichage obligatoire des autorisations délivrées suite à une demande de permis de construire ou une déclaration préalable. Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la CCPH par mail urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03.82.21.73.11. C'est ce service qui instruit les dossiers et donc qui pourra vous guider sur les démarches à suivre. Toutes les demandes de travaux sur Trieux doivent être déposées en Mairie soit par voie électronique sur l'adresse mail : urbanisme.trieux@orange.fr ou au guichet. Lors de votre constitution du dossier, veillez à ce que les plans fournis soient nets et précis. Les plans effectués au crayon de papier scannés et envoyés par mail sont illisibles. Dans le cas de travaux de remplacement à l'identique, le code de l'urbanisme autorise à ne pas déposer de demande de travaux.

ÉCHOS DE LA CITÉ

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

Le Maire, le Conseil Municipal et les Associations Patriotiques d'Anciens Combattants vous invitent à la Commémoration du Cessez-le-Feu en

Algérie : **JEUDI 19 MARS 2026 à 18h00**

Rassemblement devant la Stèle AFN

Avec la Participation de l'Harmonie Municipale

Le pot de l'amitié sera servi en Mairie.

INSTRUCTION OBLIGATOIRE

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants âgés de **3 à 16 ans** (article L131-1 du Code de l'éducation). Les familles domiciliées dans la commune et ayant un enfant de 3 à 11 ans sont invitées à informer le secrétariat de Mairie de l'école fréquentée par leur enfant, qu'il s'agisse d'une école publique, privée ou d'un établissement situé à l'étranger, ou qu'il s'agisse d'instruction en famille. Cette démarche, prévue par l'article L131-6 du Code de l'éducation, permet à la commune de veiller au respect de l'instruction obligatoire. Nous remercions les familles de leur coopération, essentielle au bon suivi des élèves.

Attention les familles ne se conformant pas à l'obligation de scolarisation encourent des sanctions pouvant aller jusqu'à six mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende (article 227-17-1 alinéa 1^{er} du code pénal).

RENTRÉE 2026

Inscription à l'école JULES VALLÈS

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) (nés en 2023) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2026 **peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé.** Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie.**

Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

LE SAVIEZ-VOUS ?

ATELIER NUMÉRIQUE GRATUIT

À DESTINATION DES SÉNIORS

Proposé par la Maison des Transitions et l'Assurance Maladie le jeudi 12 mars de 9h30 à 11h30 à Piennes. Apprenez à utiliser ameli.fr et à effectuer vos démarches en ligne. Places limitées, 6 Rue Gino Raimondi 54490 PIENNES, sur inscription au 03 82 21 73 11

Ou conseiller.numerique@coeurdupayshaut.fr

PASS CULTURE 2026

À partir de 2026, le Pass Culture en France continue d'évoluer pour permettre aux jeunes d'accéder à une offre culturelle diversifiée via une application dédiée, avec des crédits individuels et des offres gratuites ou locales disponibles en fonction de l'âge. Les principales possibilités sont les suivantes :

Ce que permet le Pass Culture pour les jeunes.

Accès à des activités et biens culturels :

- Billets et sorties culturelles : spectacles vivants, cinéma, musées, expositions, concerts.
- Ateliers et cours : danse, théâtre, musique, dessin, etc.
- Biens culturels : livres, BD, CD, vinyles, instruments de musique, certaines œuvres d'art, matériel créatif.
- Offres numériques : abonnements ou contenus en ligne (presse, musique, conférences, jeux vidéo, etc.) avec des limites de dépenses spécifiques.
- Exploration locale : l'application géolocalise les offres culturelles proches pour découvrir celles disponibles autour de chez soi.

Montants et conditions selon l'âge (réforme en vigueur depuis 2025 et applicable en 2026).

- 15-16 ans : plus de crédit individuel monétaire, mais toujours accès à l'application et aux offres gratuites ou événements proposés.

- 17 ans : crédit de 50 € utilisable pour réserver des activités ou acheter des biens culturels.

- 18 ans : crédit de 150 € pour accéder à une large sélection d'offres culturelles (ce montant peut être majoré pour certaines situations sociales ou de handicap selon les conditions). L'application Pass Culture reste gratuite, et les jeunes peuvent s'y inscrire à partir de 15 ans pour découvrir les offres culturelles autour d'eux et utiliser leurs crédits ou bénéficier des offres gratuites listées sur la plateforme.

SUBVENTION PRÉVENTION ARGILE

Le ministère de la Transition écologique a mis en place un « fonds de prévention argile » pour aider les propriétaires à anticiper les dommages du retrait-gonflement des sols argileux (RGA), qui fragilisent les maisons. Ce dispositif expérimental finance diagnostic de vulnérabilité et travaux de prévention (gestion de l'eau, végétation, sol) avant apparition de sinistres, dans 11 départements ciblés. L'aide peut couvrir 50 % à 90 % des coûts, selon les revenus et types de travaux. Il est réservé aux propriétaires occupants de maisons individuelles anciennes et non déjà gravement sinistrées. Vous pouvez tester votre éligibilité sur le simulateur officiel du fonds ici : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18655>

ÉTAT CIVIL

Naissance :

- Andrea PINCHI ARTUSO né le 08/01/2026 à BRIEY.

- Henri Hervé Frédéric NOWAK né le 08/02/2026 à BRIEY.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent
leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveaux nés.*

Décès dans la commune :

- Sonia Thérèse CRIDEL née le 19/04/1967 à FAMECK décédée le 24/01/2026 à TRIEUX.

Décès hors commune :

- Anne-Marie LEHMANN née à TRIEUX le 15/02/1959 décédée à FAMECK le 20/02/2026.

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent
Leur condoléances aux familles dans la peine.*

LA VIE ASSOCIATIVE

LA PAROISSE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Maison paroissiale : Pour toute information, vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 03 82 21 29 16 ou par mail : paroisse.sje@orange.fr ou en passant à la permanence les mercredi et samedi matin de 10h à 12h, salle paroissiale, 4 rue Lucien Michel à Audun-le-Roman.

Offices religieux en mars :

Mardi 1^{er} à 18h : Célébration Pénitentielle à Audun-le-Roman.

Dimanche 29 à 11h : Messe des Rameaux à Audun-le-Roman

Les dimanches 1^{er}, 8, 15 et 22 à 11 h : Messe dominicale à l'église d'Audun-le-Roman.

ACTIVITÉS ART ET CULTURE

NOUVEAU !!!!

ATELIER CRÉATION « AU BOUT DU FIL »

AU CENTRE LOUISE MICHEL avec Nicole

SOIRÉE DÉCOUVERTE MERCREDI 4 MARS 20H

PAR LA SUITE CRÉATION POSSIBLE DE 3 COURS :

LES MARDIS 17H/19H

LES MERCREDIS 13H30/15H30 POUR LES

ENFANTS A PARTIR DE 10 ANS

LES VENDREDIS 17H/19H TARIF : 30€/TRIMESTRE.

Renseignements : 06.20.15.74.59 OU 07.89.89.84.91

COMITÉ DES FÊTES

Concours de belote à la salle G. Brassens le **dimanche 8 mars**
ouverture des portes 14h petite restauration sur place.

SI TRIEUX M'ETAIT CONTE

Nouvelle formule, n° 16, mars 2026 (double page détachable)

Formation par l'apprentissage dans les Mines de fer

Avant la seconde guerre mondiale, les mines recrutent essentiellement des travailleurs italiens et polonais formés parfois aux techniques minières¹, sinon la formation des mineurs passait par le contact avec les ouvriers plus expérimentés, apprentissage « sur le tas » donc.

Mais les perspectives d'évolution des procès de production poussent les milieux patronaux à souhaiter la formation d'une main-d'œuvre stable, constituée *de jeunes ouvriers français*, moins soumise aux aléas politiques ou économiques².

Ainsi, un décret-loi, le 24 mai 1938, rend la formation professionnelle obligatoire ; mais, c'est en 1941 que sont créés les Écoles d'Apprentissage des mines de fer de l'Est, appelées, par la suite, Centre d'Apprentissage. 31 centres fonctionnaient en 1952, certains communs à plusieurs mines, comme celui de Trieux, ouvert, aux fils de mineurs âgés de 14 ans, à la rentrée scolaire 1941/42, regroupant les mines de Sancy (Trieux) et Anderny-Chevillon (Tucquegnieux-Marine).

Quelle était le contenu de la formation ? Quel rapport avec la production ? Comment les apprentis (arpêtes disait-on) vivaient-ils leur initiation au travail ? Des réponses à ce dernier points découlent de témoignages, d'anciens apprentis³, recueillis en 2003. Ils apparaîtront en *italique* dans le texte.

CONTENUS DE LA FORMATION

Si l'inspection de l'apprentissage définissait les contenus, chaque mine disposait d'une parfaite latitude pour organiser les enseignements pratiques et théoriques, ce qui leur permettait d'adapter la formation à leurs besoins. Celle-ci s'étalait sur quatre années, exclusivement sanctionnée par un

1 Pascal Raggi, *la politique de formation professionnelle dans les mines de fer de Lorraine des années 1940 aux années 1970*, licence OpenEdition Books.

2 Pascal Raggi, *op cit*.

3 Joseph Salvador (CAP en 1945), Marjan Wieteka (1948), Zygmund Glabas, Daniel Longhi et Jean-Louis Salvador (1952), Richard Cepin (CAP Aide-mineur et électromécanicien (1963).

Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP) d'Aide-Mineur jusque vers la fin des années cinquante. Par la suite, la généralisation de la mécanisation fit naître de nouvelles formations (CAP électromécanicien...).

Dans les années cinquante, les épreuves du CAP d'aide-mineur⁴ :

Éducation physique, 40 points	-	Travaux pratiques, 200 points
Français, 20 points	-	Calcul, 20 points
Dessin industriel, 20 points	-	Technologie, 40 points
Sécurité, 40 points	-	Législation, 20 points

Soit un total de 400 points.

On le voit, l'accent est mis sur les aspects pratiques.

Travaux pratiques

Les candidats devaient être capable d'organiser un chantier et de maîtriser les savoir-faire, la législation et les règles de sécurité se rapportant à la perforation manuelle (les jumbos⁵ apparurent un peu plus tard), au chargement des coups de mine, au tir, au sondage et purgeage, au chargement manuel du minerai.

En 3ème et 4ème année, les apprentis passaient, au minimum, la moitié de leur temps au fond de la mine, en relation avec la production.

« Au chantier-école, dirigé par un porion, M. Garnier, assisté de deux vieux mineurs MM. Kociak et Guilminot, nous forions, tirions des volées, chargions le minerai ... » « normalement il fallait charger 2 ou 3 wagons ; alors, on nous disait : si vous en chargez deux de plus vous aurez une prime » « on en voulait, on était des bosseurs, avec les primes les salaires étaient doublés. »⁶

Technologie

L'horaire hebdomadaire atteignait 4 h les deux premières années, 2 h ensuite. Il se rapportait à l'électricité, la mécanique, l'ajustage.

Le moniteur de technologie, au lendemain de la guerre, M. Gaston Marche⁷, a laissé un bon souvenir aux anciens apprentis.

« On était capable de monter un circuit de va et vient...on apprenait aussi à fabriquer une serrure. On nous envoyait les réparer chez les particuliers

4 Archives Usinor, Sérémange, cote : 142/337

5 Machines autotractées ou sur rail, pour percer les trous de mine.

6 L'apprenti recevait un salaire atteignant 50 % de celui d'un manœuvre débutant en 4ème année. Aux primes, en fonction du « mérite », s'ajoutait un pécule, d'environ 15% du salaire de base, versé, lui, à l'issue de la formation.

7 Déporté en camp de Concentration, M. Marche retrouva Trieux après la capitulation allemande.

dans les cités... quelquefois on faisait aussi du jardinage avec le jardinier M. Poirson... »

L'enseignement purement scolaire

Il ne représentait aux examens qu'un faible coefficient. Si en calcul les moyennes observées étaient élevées (15,1/20 à Trieux en 1952), en revanche, rares étaient les candidats obtenant la moyenne en français ; 17% en 1952.

Cette faiblesse en français constituait probablement un frein psychologique étouffant dans l'œuf les éventuelles ambitions scolaires de type classique. En effet, la maîtrise de la langue a toujours été liée à l'environnement social. Celui des enfants des cités minières ne les prédisposait pas à se sentir à l'aise avec la logique des programmes scolaires. Peut-être régnait-il aussi un certain fatalisme ! Y compris parmi les enseignants : *« tu en sauras toujours assez pour aller travailler à la mine... »*. Ces enfants étaient davantage portés vers des pratiques concrètes. Là, leur intelligence se trouvait en pays connu.

Des capacités concrètes

Cela se traduisait par des notes élevées en travaux pratiques : 16,6/20 pour les candidats de Trieux aux CAP de 1952, 16,5/20 pour ceux de Tucquegnieux, 16,7/20 pour ceux de Mancieulles. Mais, il est une matière dans laquelle les notes étaient encore meilleures : le Sport.

Une pratique sportive enthousiaste

En 1952, les apprentis du centre de Trieux obtiennent, aux épreuves du CAP, les notes les plus élevées (17,8/20 en moyenne) du bassin minier.

Jusqu'au début des années 1950, l'Hébertisme, méthode naturelle s'inspirant des activités humaines (courir, sauter, marcher, lancer, lutter, nager, grimper), a la faveur des moniteurs d'Éducation physique. Ainsi, M. Berg menait ses élèves à l'étang de la mine pour les séances de natation, quel que soit le temps. La nudité était imposée.

« En plein hiver, il fallait casser la glace et on devait se mettre à poil »

Puis, progressivement, le sport proprement dit, avec ses épreuves codifiées par les fédérations internationales, devint la seule référence. Dans le domaine des sports collectifs, le sport-roi était le basket-ball. Non qu'il fût plus populaire que le football, mais parce qu'il offre un bon compromis entre espace nécessaire/nombre de joueurs/ qualités physiques et mentales développées. C'est probablement ce qui a engendré l'enracinement du basket dans la région (Tucquegnieux, Mancieulles, Auboué...).

L'importance accordée aux sports (1 à 2 heures quotidiennement) conduit

à poser la question des motivations de ces choix.

Quels enjeux derrière le sport ?

La robustesse, l'endurance, l'esprit de compétition, le sens de la coopération correspondent à ce qui est attendu d'un bon ouvrier.

« *Nous étions disciplinés... on en voulait... y'avait pas de tire au flanc...* »
Corps et esprit sains, en quelque sorte !

Le sport était aussi perçu comme formation morale. Selon un rapport de l'Inspecteur de l'Apprentissage, il s'agit de « détourner les jeunes d'un relâchement des mœurs arrivés à l'âge ingrat, âge où s'éveille la sexualité » ; il s'agit d'éviter les « initiations vicieuses ».

L'éducation physique englobait donc plusieurs fonctions motrices et morales participant à une bonne intégration des futurs ouvriers dans le processus productif. Des ouvriers fiers de leur condition. « *on n'avait pas le savoir, mais on avait nos bras, c'était notre dignité* ».

UN HORIZON QUI S'ASSOMBRIT

Ils furent des milliers à emprunter la voie de la mine, mais celle-ci s'amenuisa à compter de la fin des années 1950. De 1500 apprentis dans les années 50, ils ne furent plus que 180 en 1965. Au plan local, le centre de Trieux rejoignit celui de Tucquegnieux en 1959, qui, lui-même, ferma définitivement en 1966. Une épopée s'achevait !

CONCLUSION

Durant un quart de siècle, les Centres d'apprentissages formèrent des milliers de fils de mineurs, les rendant opérationnel avant même le terme du cursus de formation.

Les capacités à travailler « dur », à se plier aux exigences du travail en commun trouvait un fondement dans l'éducation familiale. L'apprenti était préparé à s'impliquer dans ses tâches. Encore fallait-il mettre en forme ces dispositions. Il semble que c'est à l'Éducation Physique et Sportive que ce rôle ait été dévolu. Les jeunes gens étaient sollicités au dépassement de soi, à la confrontation ou à la coopération avec les autres, au respect des règles.

Mais la détermination, l'implication inculquée aux jeunes mineurs trouva aussi à s'exprimer dans un autre contexte, quand il s'est agi de faire bloc et s'opposer aux licenciements.

En ce sens, les répercussions sont toujours audibles !

ASSOCIATION LES PETITES MAINS

Appel à souvenirs – 50e Fête des Écoles

À l'occasion des 50 ans de la Fête des Écoles, l'association Les Petites Mains prépare un grand mur de souvenirs.

Nous recherchons uniquement des photos de la Fête des Écoles (kermesse) prises au fil des 50 dernières années.

Envoyez-les-nous en message privé ou confiez-nous vos tirages : nous les numériserons et vous les rendrons. **(avant le 31 Mai 2026)**.

Ensemble, faisons revivre 50 ans de fête et de sourires !

Contact : 06.52.35.44.91

Mail : lespetitesmains.asso@hotmail.fr ou à déposer chez Les Cafés RAZZI pour numérisation.

LA TRIOTHÈQUE

La Triothèque est ouverte les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30.

Les nocturnes se font les 2èmes lundis et dernier jeudi du mois de 20h à 21h30.

Avec le mois de mars et le printemps, la grainothèque est de retour lors de nos permanences.

Le 27 février les bénévoles sont allés à la médiathèque départementale de Longwy pour faire le plein de livres. Ils seront disponibles courant mars sur nos étagères.

Des achats ont été fait pour vous proposer des nouveautés.

Les livres mystères reviennent du 1er au 10 avril pour préparer votre lecture des vacances de printemps

Nous proposons un concours de travaux manuels "construits ton nid de Pâques" que les enfants déposeront du 10 au 20 mars, les votes se feront du 24 mars au 3 avril. Les gagnants seront annoncés le mercredi 8 avril.

Laissez libre court à vos talents.

REPAIR CAFÉ

Il est ouvert tous les lundis au 13 place de l'Église de 14h à 17h. Réparation de tout l'électroménager. Contact : Mr Guy ROYNETTE 06 13 22 69 10 ou repair.cafetrieux@gmail.com

Bilan des réparations pour l'année 2025

Comme vous pouvez le voir sur le tableau ci-joint nous avons fait 134 interventions, 91 ont abouties (68%) sur une remise en état et 43 autres appareils sont partis à la déchetterie. (32%)

Les principales causes de non réparation sont : L'obsolescence des appareils, plus de pièces de rechange, ou pièces de rechange trop onéreuses par rapport au prix neuf de l'appareil.

C'est le cas des machines à café non réparées, c'est principalement des chaudières HS et des cartes électroniques plus fabriquées.

Pour les machines à café remises en état, c'est essentiellement des problèmes de fuites et de micros contacts. (Remplacement de joints, de contacts et de composants sur les cartes électroniques)

Pour les télévisions, télé LCD avec rétro-éclairage néon, plus de pièces ou problème d'inverter. (télé de plus de 15ans)

Plusieurs télé avec des problèmes de contact de nappe sur les dalles (des télé qui ont moins de 5ans) pas réparable et des cartes mères HS.

Pour les 9 télé remises en état, 7 c'était un problème de rétro-éclairage (écran noir ou l'image vient et part) donc remplacement des barres de leds c'est une opération très délicate car il faut démonter toute la télé et la dalle est très fragile. Il faut beaucoup de place car la télé reste démontée tant qu'on n'a pas reçu les pièces. Pour les remplacements de rétro-éclairage on se limite aux télé de 50 pouces, 130cm de large.

Voilà résumé en quelques lignes, les activités que nous avons menées tous les lundis, de 14h à 17h pendant 12 mois en 2025. Il faut signaler que nous avons fait quelques après-midis hors des lundis afin d'accélérer toutes les remises en état.

En 2024 en 8 mois d'activité nous avons fait 61 interventions en 2025 sur 12 mois 134 interventions.

En 2026 nous serons encore présents tous les lundis de 14h à 17h au presbytère 13 place de l'église. Téléphone : 06 13 22 69 10

Donc avant de jeter ou d'acheter pour remplacer, vous nous amenez votre appareil défectueux et on fait le point ensemble sur sa réparabilité.

Jacky et Guy

Appareils	Rebuté	Réparé	Appareils	Rebuté	Réparé
Alim fauteuil électrique		2	Tireuse à bière		1
Appareil à fondu	1		Tondeuse à gazon		1
Appareil à raclette	2		Ventilateur	1	
Aspirateur robot		4	Visseuse Makita		1
Aspirateur Sans fil		6	Voiture radio guidée		1
Aspirateur traineau		4			
Balance électronique	2	1			
Bureau interactif jeu enfant	1		TOTAUX	43	91
Cafetières expresso	1	4			
Cafetières Senseo	2	3	Soit 134 interventions		134
Centrale Vapeur	3	7			
Combiné radio cd microsillon		2	Rebuté	32,09 %	
Commande électronique frein		1	Réparé	67,91 %	
Cookéo Moulinex		1			
Couteau électrique	1				
Four électrique	1				
Friteuse élec		1			
Hachoir Moulinex		1			
Imprimante		1			
Jouet enfant		2			
Karcher k5 K7		2			
Lampe de bureau	1				
Lave-linge	1	3			
Lave-vaisselle	1	5			
Lecteur CD	1				
Machine à café	1	6			
Machine à pain	1				
Machine sous vide	1	1			
Micro-onde		1			
Mini four		1			
Mixer à légumes	1				
Module électronique	1	4			
Perceuse filaire		1			
Plancha	1	1			
Platine feu arrière voiture		1			
Poste à souder	1				
Radiateur élec	2	1			
Radio réveil	2				
Radio transistor		1			
Robot cuisine	1	2			
Scie circulaire	2				
Sèche-cheveux		1			
Sèche-linge	1	2			
Stérilisateur électrique		1			
Table de repassage	1				
Taille haie		1			
Télécommande TV		1			
Télécommande volet roulant		1			
Télévisions	7	9			
Thermostat de chaudière	1	1			

Ouverture de la pêche

Dimanche 1er mars

Vente des cartes au Triotin Bar

Ou en mairie

Carte adulte : 35€

Carte pour les 12- 15 ans : 15 €

**Tous renseignements au 06.82.00.76.91
ou 06.76.11.36.50**

Repas polonais

avec l'Amicale Franco Polonaise

Trieux Tucquegnieux

30€

Dimanche 26 Avril 12H

Salle Municipale Tucquegnieux

Ambiance polonaise assurée avec folklore et musique

Et cuisine polonaise !

Renseignements au 06.76.11.36.50 OU 06.63.46.76.88

QUI VEUT RECEVOIR DES JEUNES POLONAIS ?

L'amicale Franco Polonaise Trieux-Tucquegnieux reçoit le groupe folklorique de l'Université de Lublin du 19 au 24 octobre.

Elle recherche des familles qui seraient prêtes à accueillir de jeunes polonais pendant cette période, cela pour le couchage et le petit déjeuner.

Tous renseignements au 06.63.46.76.88 ou 06.76.11.36.50.

27 HA PROTÉGÉS SUR LA COMMUNE DE TRIEUX

Le vallon des Prairettes, au nord de la commune de Trieux, est composé de prairies sèches et humides de fauche, ainsi que d'un petit marais abrite alimenté par des sources de faibles débits situées à mi-pente dans les versants.

Cet ensemble, propriété de la commune de Trieux, représente une surface de plus de 25 ha agrémenté d'un joli réseau de haies. Ce site a été découvert en 2019 par des botanistes du CEN Lorraine. Ayant des richesses écologiques inconnues auparavant, ce petit vallon abrite pourtant des enjeux biologiques de tout premier plan, tant en termes de milieux naturels que d'espèces menacées, avec en particulier de belles populations d'une rare orchidée, l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) et d'un papillon appelé le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). Ces deux espèces sont très rares en Lorraine, protégées et en voie régression en France et en Europe. À cela s'ajoute plus de 250 espèces animales et végétales répertoriés, reflétant la richesse écologique de ce vallon.

La commune de Trieux a souhaité conserver ce patrimoine naturel remarquable, en lien avec les exploitants agricoles et l'ACCA, par le biais d'une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, sur 20 ans signé par le maire de la commune à Briey le 18 février 2026. La gestion actuelle, favorable au maintien de tout cet écosystème, sera maintenue et contrôlée.

Merci à la commune, aux exploitants agricoles, à l'ACCA, au notaire de Briey et aux titulaires de portions d'avoir acceptés d'œuvrer en faveur de la biodiversité communale via une action concrète de préservation du patrimoine naturel respectueuse des usages locaux. Merci également au département de Meurthe-et-Moselle, à la région Grand Est et à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui financent et financeront à l'avenir les acteurs de la protection et la gestion de ce site. Des sorties nature seront organisées sur ce site exceptionnel les années prochaines, ou sur demande.

Damien AUMAITRE, responsable départemental du *CEN Lorraine.

Pour en savoir plus : *CEN Lorraine : Conservatoire des espaces naturels de Lorraine : <https://www.cen-lorraine.fr/#/>, 62 route de Lebeuville, 54290 Bainville-aux-Miroirs.

VOUS AVEZ RÉALISÉ DES TRAVAUX ? VOS OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

Si vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (permis, déclaration préalable...) et que vos travaux sont terminés, vous devez obligatoirement les déclarer.

Travaux concernés, sont à déclarer notamment :

Piscine, Véranda, Abri de jardin, Extension, Aménagement intérieur (garage → chambre), Démolition partielle ou totale, Toute modification d'un bien immobilier.

Travaux généralement non taxables (exemples les plus fréquents, à condition d'avoir correctement décrit les travaux, non exhaustif) :

Panneaux photovoltaïques en toiture, Ravalement de façade, Clôture ou mur séparatif.

Quand déclarer ?

Dans les 90 jours suivant la fin des travaux (sauf travaux échelonnés) :

Comment déclarer ?

En priorité : en ligne sur www.impots.gouv.fr dans votre espace personnel
Rubrique : Gérer mes biens immobiliers (GMBI)

Une alerte vous guide automatiquement.

Si impossible en ligne, par formulaire papier : H1 (maison), H2 (appartement), IL (modification), 6840-SD (selon cas).

À qui déclarer ?

- À la fois à la mairie : DAACT
- Et à la fois aux impôts (DGFIP – SDIF) : déclaration foncière

Taxe d'aménagement, elle concerne entre autres : Surfaces > 5 m², Hauteur ≥ 1,80 m, Locaux clos et couverts, Piscines, annexes, photovoltaïque au sol, Terrasses et pergolas ouvertes : non taxées.

En cas d'oubli, sans déclaration : Évaluation d'office, Risque de régularisation fiscale.

Besoin d'aide ?

Site : www.impots.gouv.fr

Téléphone : 03 83 85 48 36

Courrier : SDIF – Nancy Cedex

À noter, les lois de fiscalisation et d'urbanisme sont en perpétuelles évolutions, et des dérogations et des exonérations existent. Se rapprocher de votre conseiller aux impôts fonciers.

Rejoignez L'HARMONIE DE TRIEUX

Instruments Recherchés :



Saxophone



Trompette

Cor



Batterie



Clarinette

Trombone

Flûte



Tout instrument à vent et percussion bienvenus

Débutants, Amateurs ou Musiciens Confirmés
Tous les niveaux sont les bienvenus!

L'Harmonie Municipale de Trieux participe aux:

- **Concerts**
- **Cérémonies patriotiques**
- **Représentations musicales diverses**

Large répertoire musical

Répétitions

Tous les Samedis 17h

Centre Louise Michel, rue du Dauphiné TRIEUX

Renseignements et Inscriptions

Jean-Claude Kriznik

Président de l'association

06 28 23 59 44

Marie Cordeaux

Cheffe de musique

06 37 71 97 60



ORGANISÉE PAR VOTRE CLUB DE FOOT



Bourse de l'enfance :

Jouets, vêtements & puériculture



À LA SALLE DE TRIEUX - MAISON POUR TOUS

★ **LE 7 MARS 2026** ★

7H30 POUR LES EXPOSANTS

9H OUVERTURE DES PORTES AU PUBLIC

5€ LA TABLE

POUR LES RÉSERVATIONS :

0611734609

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE

